

prise ; on fortifiera, on augmentera contre le clergé les mesures de police. M. Briant paraît trop indépendant, on l'acculera, comme mardi soir, à une démission où s'abritera sa sincérité.

« Et la loi sera ce que la veut la Franc-Maçonnerie, une loi de persécution... à moins qu'à travers tous ces heurts, blessée par de nouveaux coups, elle ne succombe sur la route.

« C'est pourquoi, après comme avant le vote de samedi, je répète :

« PAR TOUS LES MOYENS, PAR LA PLUME, PAR LA PAROLE, PAR LES CONFÉRENCES, PAR LE PÉTITIONNEMENT, COMBATTONS LA SÉPARATION ! »

(*La Croix.*)

* * *

Si odieux est le projet de loi et en même temps si ridicule en son hypocrisie, que des vengeurs inattendus se lèvent pour le flétrir. Voici par exemple ce qu'en dit dans le *Rappel*, M. Maret, député radical :

« Je me disais. Il me semble qu'il manque quelque chose à cette loi. Comme c'est une loi de liberté, on y défend de sonner les cloches ; on y défend de mettre ce qu'on veut sur sa maison ; on y défend de chanter ; on y défend de se promener ; on y défend de dire du mal des autorités ; on y défend de choisir ses exécuteurs testamentaires ; on y défend encore une trentaine d'autres affaires. Mais cela ne fait rien ; j'ai idée qu'on a oublié quelque chose.

« J'avais raison. La lacune est comblée. On avait oublié de défendre aux gens de s'habiller comme ils l'en-